Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE
Direction Départementale des Territoires
Service Territorial Nord/Unité Urbanisme et Aménagement/Observatoire territorial-planification

AVIS

Mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale du projet de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Couternois Sur la commune de Serris

Le 25 juillet 2012, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable a rendu un avis délibéré **n° Ae 2012-27** portant sur l'étude d'impact du projet de création de la ZAC du Couternois à Serris.

Conformément aux articles L.122-1-1 et R122-11 du code de l'environnement, le dossier de l'étude d'impact portant sur la création de la ZAC du Couternois à Serris et l'avis émis par l'Autorité environnementale est mis à la disposition du public avant l'approbation de l'opération.

Cette mise à disposition du public se déroulera du jeudi **8 novembre au jeudi 22 novembre 2012 inclus**, soit pendant 15 jours, à la mairie de Serris (2 place Antoine Mauny 77700 Serris) et au SAN du Val d'Europe (BP 40 – Chessy 77 701 Marne-La-Vallée Cedex 4) pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures d'ouvertures habituelles.

Les pièces du dossier , ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles paraphé, seront déposés à la mairie de Serris et au SAN du Val d'Europe pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et heures d'ouvertures habituelles. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre.

L'avis n°Ae 2012-27 est consultable sur le site Internet de la préfecture et sur le site Internet de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne